
Ville de Trois-Rivières

Projet de règlement n° 86 / 2022 modifiant le Règlement sur l'utilisation de l'eau (2022, chapitre 43) afin d'apporter des précisions

1. L'article 8 du Règlement sur l'utilisation de l'eau (2022, chapitre 43) est modifié par l'insertion, à la première ligne du premier alinéa, après les mots « L'arrosage de végétaux », des mots « , de jardins ».

2. L'article 35 de ce règlement est modifié par le remplacement, à la première ligne du troisième alinéa, des mots « Le permis » par les mots « L'eau ».

3. Le règlement qui découlera du présent projet de règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Édicté à la séance du Conseil du 17 mai 2022.

M. Jean Lamarche, maire

M^e Yolaine Tremblay, greffière